

Unité :

DE

BT 1

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U.

- PV 0630/96

N° PIÈCE
01N° FEUILLET
1

ANALYSE ET REFERENCE(S) :

FAIT : Passage d'un O.V.N.I.

Nous soussigné : gendarme F J , APJ, en résidence à

Vu les articles: 20 et 21-1 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

H S , 25 ans,

né le à

demeurant

concubinage, sans profession, nationalité française,

qui déclare le neuf avril mil neuf cent quatre vingt seize

à quatorze heures et vingt quatre minutes:"-----

"" Hier 08 avril 1996 vers 21 heures 15 environ, je conduisais mon véhicule sur le CD. à , à hauteur du . J'étais seul à bord, je rentrais sur le village. Il faisait clair, le ciel était bien dégagé et étoilé, lorsque j'ai aperçu dans le ciel dans mon champ de visibilité du pare-brise, une boule de feu qui descendait de gauche à droite. Pour ainsi dire, elle prenait la direction de . Cette boule de feu était assez grosse pour être une étoile filante, à mon avis. Elle était bien ronde à l'avant et légèrement ovale à l'arrière, et laissait des particules en feu derrière son passage. Elle descendait rapidement. Avant de la perdre de vue, j'ai constaté que cet objet s'était éteint complètement. D'après moi, elle est tombée en direction du plateau de . Elle ne me semblait pas trop loin car je voyais clairement les flammes qui se dégageaient derrière. Elle était d'un ton rougeâtre, couleur incandescente. J'ai de suite ouvert la vitre, je n'ai rien entendu quand elle est tombée. J'étais seul sur la route, il n'y avait pas de circulation à ce moment-là.-----

"" A travers mon pare-brise, cette boule de feu avait la taille d'une balle de ping-pong.-----

"" A l'approche du sol, elle s'est éteinte d'un seul coup, et je n'ai plus rien distingué, rien ne me gênait, j'avais une excellente visibilité, il n'y avait aucun obstacle entre elle et moi.-----

"" Une fois perdue de vue, je suis rentré de suite chez moi, j'en ai discuté avec ma mère et j'ai pris la décision de vous appeler.-----

"" Il m'est difficile de déterminer la hauteur, elle était comme un avion qui La personne entendue L'A.P.J.

1 M. le procureur de la République à

1 M. le Préfet

1 M. le Général. Commandant la Région
aérienne

1 Archives

X2 DGGN, Bureau Défense Opération.

Date de clôture
09/04/1996

Transmis le. :

par
L'adjudant-chef

G

OPJ

Signature et cachet

Signature

Unité :
BT

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C. U. - PV 0690/96

N° PIÈCE
01N° FEUILLET
2

s'apprête à atterrir sur l'aéroport de _____ mais à une vitesse
phénoménale, cela a duré 5 secondes environ.-----

A _____, le neuf avril mil neuf cent quatre vingt seize, à 14 heures 45.
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."
La personne entendue _____ L'A.P.J.

----- Nous avons pris contact avec la Base Aéronavale de _____ où
aucun passage aérien particulier n'a été enregistré dans la soirée du 08 avril
1996.-----

----- Malgré nos recherches dans le cadre du service normal et nos contacts
auprès des personnes et des mairies, aucun renseignement se rattachant aux faits
n'a été recueilli ou rapporté.-----

----- Mentionnons que Mr H _____ S. ne s'est jamais fait remarquer défavora-
blement de notre unité, et n'est pas connu pour s'adonner à la boisson ou à la
prise de stupéfiants. Il était très sérieux lors de sa prise de déclaration dans
laquelle il donne des détails assez précis.-----

Fait et clos à _____, le 13 avril 1996.

L'A.P.J.